



Formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

En partenariat avec les CEMEA, la Ville de Septèmes-les-Vallons organise une formation BAFA

DU DIMANCHE 13 FÉVRIER AU DIMANCHE 20 FÉVRIER 2022

DATE LIMITE D'INSCRIPTION VENDREDI 04 FÉVRIER 2022

En partenariat avec les CEMEA, la Ville de Septèmes-les-Vallons organise une formation BAFA 1^{ère} partie (stage de base) durant les vacances de février 2022.

Cette formation est ouverte à tous les jeunes de la commune âgés de 17 ans révolus au 1er jour de la formation, dans la limite des places disponibles

(30 personnes maximum).

Elle est la porte d'entrée dans l'animation volontaire et vous permettra de travailler au sein d'un accueil de loisirs.



CONTENU :

- Pratique d'activités (activités manuelles, d'expression, de découverte du milieu, jeux, chants ...), et réflexion sur leur mise en place.
- Temps de réflexion et d'échanges sur :
 - la connaissance des publics accueillis,
 - le rôle et les fonctions de l'animateur,
 - la réglementation, les responsabilités, la sécurité,
 - la vie collective et quotidienne en accueil collectif de mineurs,
 - la vie collective du stage,
 - les faits de société et l'environnement des accueils collectifs de mineurs,
 - des temps d'accompagnement du stagiaire pour faire le point sur son parcours dans la formation.

TARIF GLOBAL : 295 €

AIDES FINANCIERES :

- Participation de la commune de Septèmes-les-Vallons à hauteur de 145 € pour les jeunes septémois uniquement,
- ou de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 280 € pour les allocataires ayant un coefficient familial inférieur à 900.

DATE ET LIEU DU STAGE :

du dimanche 13 février au dimanche 20 février 2022 inclus, dans les locaux de la MJC de Septèmes-les-Vallons sise Rond-point du 19 avril 1915 (route d'Apt).

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : vendredi 04 février 2022

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

- Priscilla GUIPET
- Téléphone : 04 91 96 31 46 / 06 85 11 86 63
- E-mail : priscillaguiPET@ville-septemes.fr

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER A FOURNIR

Pour télécharger les documents : ville-septemes.fr/evnement/bafa/

- Formulaire des CEMEA a complété et signé ;
- Document de la CAF nom du stagiaire dûment renseigné ;
- S'inscrire sur le site : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et reporter sur la fiche CEMEA le numéro DDSCS communiqué lors de la démarche d'inscription
- Photo d'identité ;
- Copie de la carte nationale d'identité recto/verso ;
- Un chèque de règlement à l'ordre des CEMEA selon les modalités suivantes :
 - ◆ Si Quotient familial inférieur à 900 : règlement de 15 €
 - ◆ Si vous résidez à Septèmes et que votre QF est supérieur à 900 : règlement de 150 €
 - ◆ Si vous n'êtes pas septémois et que votre QF est supérieur à 900 : règlement de 295 €